

Lignes Directrices à l'intention des candidats

1. Logique présidant à l'attribution, par le FIDA, de subventions pour l'aide au développement de services d'archives et d'archivistes

Le préambule des Statuts de l'ICA précise que :

[...] le Conseil International des Archives [a] pour but de [...] promouvoir et appuyer le développement de l'ensemble des services d'archives de tous les pays, en collaboration avec d'autres organismes, y compris les organismes internationaux, gouvernementaux et non-gouvernementaux.

Au titre de cet objectif, le rôle du FIDA consiste plus particulièrement à appuyer le développement des archives et des archivistes dans les pays, régions et communautés où le manque de ressources ou d'offre de formation, ou d'autres motifs, freinent le renforcement des services d'archives et de gestion documentaire.

En tenant compte des programmes de l'ICA déjà en cours ou prévus sous l'égide de la Commission du Programme (PCOM), le FIDA mettra en œuvre un programme complémentaire et distinct de subventions pour soutenir des projets favorisant le développement d'archives ou aidant des archivistes particuliers, par le biais du perfectionnement professionnel, du mentorat et d'autres méthodes, pour permettre aux archives et à leurs archivistes de maîtriser les compétences professionnelles et de gestion nécessaires pour administrer les archives dans leurs pays, régions ou communautés.

2. Éligibilité

2.1 Les subventions peuvent être attribués à des individus, des organisations ou des groupes qui sont, au moment de la demande, des membres en règle de l'ICA, ou dont l'organisation mère est déjà un membre en règle et sera le partenaire du candidat. Tout membre de l'ICA, de toutes les catégories peut postuler pour une subvention. Les non-membres ou les organisations non-membres peuvent s'associer à des membres pour demander le financement d'un projet, à condition qu'un membre de l'ICA soit le chef de file du projet.

2.2 Les partenaires de projet peuvent se porter candidats en tant que partenaires d'un co-candidat établi dans le pays ou la région où se déroulera le projet, ou peuvent être co-candidat lorsque le candidat est établi dans le pays ou la région où se déroulera le projet.

2.3 Le FIDA offre des subventions pour soutenir des projets spécifiques et limités dans le temps qui n'ont pas été inclus dans les activités courantes d'un service d'archives, en tenant compte de l'impact et de la durabilité des résultats du projet.

2.4 Les bourses d'études, c'est-à-dire les fonds ayant pour seul but de permettre à une ou plusieurs personnes de suivre des cours et des programmes et institutions éducatifs établis, ne sont pas éligibles au financement de la FIDA.

2.5 Les branches, les sections et les groupes d'experts de l'ICA ne peuvent pas demander de fonds au titre du FIDA. Cependant, ils peuvent s'associer à un membre dans leur demande.

Tableau des rôles

| Catégorie | Description du rôle | Numéro de la question |
|-------------------------------|---|-----------------------|
| Candidat | Principal point de contact pour le projet ; responsable du travail du projet et de son bon déroulement | 1 |
| Co-candidat | Impliqué dans le travail du projet ; responsable du travail du projet et de son bon déroulement | 2 |
| Candidat associé | Impliqué dans le travail du projet ; non responsable du travail du projet et de son bon déroulement | 3 |
| Administrateur du financement | Reçoit les fonds du projet et veille à leur décaissement et à la restitution à l'ICA des fonds non dépensés | 4 |
| Partenaire du projet | Institution d'archivage qui soutient activement le projet | 27 |

3. Critères d'évaluation des candidatures

Votre candidature sera étudiée par le Conseil d'administration du FIDA avant la fin de l'année civile en cours. Le Conseil tiendra compte des éléments énoncés ci-après lors de l'examen de votre candidature. Vous devrez donc y intégrer tous ces éléments. Vous pourrez, le cas échéant, y joindre des documents supplémentaires.

Utilisez la liste de contrôle de l'annexe A (située à la fin du présent document) pour vous assurer que votre dossier de candidature est complète.

3.1 Importance de la proposition pour le patrimoine archivistique du pays ou de la région concerné(e) :

L'importance de la proposition pour le patrimoine archivistique du pays ou de la région concerné(e) est jugée sur la base des facteurs suivants :

- La région ou le pays manque-t-il d'infrastructures auxquelles le projet répondra en partie ? Veuillez fournir des exemples, des descriptions, des photographies ou d'autres preuves du besoin.
- La région ou le pays manque-t-il de professionnels dotés d'une compétence particulière à laquelle le projet répondra en partie ? Veuillez fournir des exemples précis.
- La région ou le pays manque-t-il de compétences spécialisées ou managériales essentielles qui entravent le développement et qui seront en partie comblées par le projet ? Veuillez fournir des exemples précis.

3.2 Normes et bonnes pratiques.

Le plan de projet doit mentionner les bonnes pratiques et les normes spécifiques qui seront utilisées dans le cadre du projet.

3.3 Expérience professionnelle et réalisations.

Tous les candidats doivent justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans le domaine de la gestion des documents/archives ou dans un domaine connexe.

3.4 Qualités et capacités personnelles : Tous les candidats doivent prouver qu'ils possèdent les qualités suivantes :

- Avoir fait ses preuves dans sa vie professionnelle jusqu'à présent ;
- Une vision professionnelle, en ce sens qu'ils peuvent voir les forces et les faiblesses de leurs organisations/groupes ou de leur propre expérience professionnelle actuelle et qu'ils peuvent identifier les lacunes à combler pour progresser ;
- Motivation pour réussir et preuve de la capacité à tenir ses engagements ;
- Communication efficace à l'écrit et à l'oral en groupe ;
- Jouer un rôle efficace au sein de l'équipe.

3.5 Faisabilité :

- La période du projet et les ressources demandées correspondent-elles au projet décrit ?
- Tous les éléments sont-ils en place pour mener à bien le projet (par exemple, les collègues des organisations partenaires proposées, les experts nécessaires, les cours de formation convenus, etc.)

Critères spéciaux pour les projets de numérisation

Si votre projet est un projet de numérisation, il doit répondre aux critères supplémentaires suivants :

- i. L'évaluation et la description du matériel ont déjà eu lieu.
- ii. Les droits d'auteur sont abordés.
- iii. Le matériel est d'une importance exceptionnelle.
- iv. Les ressources disponibles dans le pays et dans l'institution sont limitées.
- v. Le matériel est en danger.
- vi. Le projet est durable, c'est-à-dire que l'entretien et la préservation du matériel sont planifiés et réalisables.

4. Subventions

4.1 Il est envisagé d'accorder jusqu'à cinq subventions pour une période maximale d'un an. Les projets pluriannuels doivent présenter une demande de financement pour chaque année séparément, sans garantie de recevoir des fonds les années suivantes. Il est prévu que chaque subvention ne dépasse pas 5 000 euros et que le total des dépenses pour l'ensemble des subventions de l'année ne dépasse pas 25 000 euros. Exceptionnellement, des projets peuvent être considérés pour des montants supérieurs à 5.000 euros, mais jamais supérieurs à 10.000 euros. Dans tous les cas, la subvention doit être dépensée dans le délai spécifié dans la charte du projet (à moins qu'un délai modifié ne soit accepté par l'ICA/FIDA) et, si ce n'est pas le cas, le solde doit être retourné au Fonds.

4.2 Subvention pour étude de faisabilité (nouveau en 2022)

Le FIDA accordera un maximum de deux (2) bourses d'étude de faisabilité d'un montant maximum de 1000€ chacune. Ces subventions sont destinées à permettre aux candidats de développer des demandes de subventions de projets FIDA pour les années suivantes.

Les études de faisabilité peuvent faire appel à des contractants pour aider le candidat à réaliser l'étude et à préparer la demande de financement du projet l'année suivante.

L'obtention d'une subvention pour une étude de faisabilité n'engage pas le FIDA à financer le projet suivant.

5. Candidatures et procédures

5.1 Le Comité Directeur du FIDA lance chaque année, normalement en mai ou en juin, un appel à candidatures. Tous les membres sont informés de la période de dépôt des candidatures.

5.2 Les demandes seront évaluées par les directeurs selon les critères de la section 3 et ils pourront faire appel à des experts ou à des conseillers externes pour les aider dans cette tâche. La décision finale sur les subventions est prise uniquement par les directeurs.

5.3 Les décisions seront normalement prises au mois d'octobre et les subventions seront versées conformément au calendrier établi dans une charte de projet avec l'ICA.

5.4 Un rapport intermédiaire sur l'état d'avancement du projet sera attendu à mi-parcours environ.

5.5 Un rapport final est attendu à la fin du projet, au plus tard six semaines après son achèvement. Dans la mesure du possible, les rapports finaux doivent être accompagnés de plusieurs photographies à haute résolution, au format PNG et JPEG, illustrant la réussite du projet.

Annexe A

| Liste de contrôle de l'exhaustivité de la candidature | Numéro de la question | |
|---|------------------------------|--|
| Je suis / mon organisation est un membre en règle de l'ICA, et j'ai fourni ces informations dans le dossier de candidature. | 1 | |
| Mon projet n'est pas une activité permanente d'un service d'archives, ni une demande de bourse, et je l'ai démontré dans le dossier de candidature. | 10 | |
| J'ai décrit l'importance de la proposition pour le patrimoine archivistique du pays ou de la région concerné(e). | 19 | |
| J'ai décrit la manière dont le projet sera réalisé conformément aux bonnes pratiques et aux normes disponibles. | 10-19 | |
| J'ai fourni une traduction du titre du projet, de la description sommaire et de la description complète en anglais, en français et en espagnol, à l'aide d'un outil de traduction en ligne. | 9, 10, 19 | |
| J'ai fait la preuve de mon expérience, ayant au total au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans la gestion des documents/archives ou dans un domaine connexe. | 25 et références | |
| J'ai fourni des preuves de réussite dans ma vie professionnelle jusqu'à présent. | 25 et références | |
| J'ai apporté la preuve de mes connaissances professionnelles | 25 et références | |
| J'ai prouvé que j'étais motivé pour réussir et que j'étais capable de le faire. | 25 et références | |
| J'ai fait preuve d'une communication efficace à l'écrit et à l'oral en groupe. | 25 et références | |
| J'ai prouvé que je savais travailler en équipe. | 25 et références | |
| La proposition est réalisable et réaliste, le calendrier et les ressources demandées correspondent au projet décrit et tous les éléments sont en place pour mener à bien le projet. | 20 | |
| Si ma proposition est un projet de numérisation, les six critères spéciaux sont manifestement remplis | 17 | |
| Mes référents ont envoyé leurs formulaires de référence à fida@ica.org. | 26 | |
| Le dossier de candidature est complet et toutes les questions nécessaires ont reçu une réponse. | | |